

“La condamnation de Vardan Petrosyan était décidée depuis le jour de son arrestation”

Cinq ans d'emprisonnement pour Vardan Petrosyan ! Comment accueillir cette sentence ? L'artiste va-t-il faire appel ? Comment évolue son état de santé ? Quelle est l'attitude de la France, sachant que Vardan est citoyen français ? Me Marie Dosé, son avocate, répond à France Arménie.

■ PROPOS RECUEILLIS PAR VAROUJAN MARDIKIAN

France Arménie : Comment expliquer le verdict ?

Marie Dosé : Vardan Petrosyan, qui a survécu à un accident de voiture mortel en Arménie, a été condamné à la peine de cinq ans d'emprisonnement le 29 janvier 2015, après quatorze mois d'une procédure judiciaire aussi absurde qu'arbitraire. Ce verdict n'a rien de juridique : il répond à des considérations qui n'ont aucun lien avec le droit. Vardan Petrosyan devait être condamné, voilà tout. Il n'était pas possible que l'Arménie reconnaisse une faute aussi lourde que celle d'incarcérer un homme à moitié inconscient et couché sur un brancard pour un accident de voiture. Le placement en détention provisoire de Vardan Petrosyan était une décision politique : le pouvoir arménien a profité de cette chance qui lui était donnée, à ce moment-là, de faire taire Vardan Petrosyan. Puis, la justice n'a eu de cesse, pendant plus d'un an, de légitimer cette incarcération jusqu'à condamner Vardan à cinq années d'emprisonnement.



Vardan Petrosyan

Sur quel fondement pénal la sentence a-t-elle été motivée ?

Sur les dispositions du code pénal arménien qui prévoit une peine comprise entre quatre et dix ans d'emprisonnement pour toute personne qui s'est rendue coupable par une faute d'inattention, de négligence ou d'imprudence, d'un accident de voiture ayant causé la mort de deux personnes. La seule difficulté dans cette affaire est que l'accusation n'est jamais parvenue à démontrer quelle faute d'inattention ou de négligence Vardan Petrosyan aurait pu commettre. Et il a été établi qu'il n'était ni alcoolisé ni sous l'emprise de produits stupéfiants au moment de l'accident.

Le parquet a vainement tenté de démontrer que Vardan Petrosyan n'avait pas maîtrisé son véhicule au moment du choc puis, en désespoir de cause, il a assuré que Vardan Petrosyan téléphonait au volant de son véhicule alors que les investigations réalisées ont permis de démontrer le contraire.

La réalité est tout autre, et les acteurs de ce prétendu procès le savent parfaitement. Vardan Petrosyan est innocent, mais coupable aux yeux des victimes d'être encore vivant. Pas d'alcool, pas de téléphone, pas de stupéfiants, pas de défaut de maîtrise du véhicule... Et donc une motivation tronquée pour asseoir une condamnation qui est décidée depuis le jour de son arrestation.

Pourquoi cinq ans ?

Pourquoi pas quatre, six ou dix ans ? Le parquet avait requis six ans et demi d'emprisonnement sans expliquer ne serait-ce que grossièrement à quoi ce chiffre pouvait bien correspondre. Et il en est de même pour la condamnation à cinq années de prison. Ce chiffre est aussi arbitraire que la déclaration de culpabilité.

Les 16 mois de préventive sont-ils déduits de la peine ?

Les 16 mois de détention provisoire vont effectivement être déduits de la peine prononcée. Mais l'avocat des victimes a d'ores et déjà fait appel de ce jugement qu'il estime trop clémente à l'endroit de Vardan. En réalité, l'avocat des parties civiles a tout à gagner à ce que ce procès s'éternise. Il suffit de le voir à l'audience exciter ses clients et leurs douleurs, se servir de ce procès comme d'un outil de communication et de promotion. Il apostrophe avec une violence inouïe ses confrères, et va parfois jusqu'à les insulter. Après les plaidoiries de la défense, il a exécuté un numéro de cirque ridicule où il expliquait en hurlant que ses clients allaient de toute façon interjeter appel puisque Vardan était ivre au volant. Vardan n'est pourtant pas accusé d'avoir bu et il le sait parfaitement. Tant que l'appel sera en cours, la peine prononcée ne sera pas définitive et Vardan Petrosyan ne pourra recouvrer la liberté. Ce procès est au service de tous et de tout sauf de la justice arménienne.

Comment Vardan accueille-t-il cette sentence ? Va-t-il faire appel ?

Vardan Petrosyan a choisi de ne pas faire appel alors qu'il condamne fermement ce verdict qui n'en est pas un. Il affirme aujourd'hui comme hier qu'il est innocent, et sait parfaitement que son incarcération et sa condamnation n'ont absolument rien à voir avec l'accident dont il a, lui aussi, été victime. Et parce qu'il ne s'agit pas de justice ici mais de mascarade pseudo-judiciaire, Vardan Petrosyan souhaite ne pas aller plus loin. Ce triste spectacle qui jette en pâture la douleur des victimes, la sienne aussi et celle de sa famille a suffisamment duré. Que les médiocres se servent de ce procès et de l'appel pour entretenir leur médiocrité, mais lui se refuse à les nourrir.

Vardan peut-il bénéficier de l'amnistie prévue au mois d'avril prochain ?

Vardan ne peut bénéficier ni d'une amnistie ni d'un aménagement de peine tant que la condamnation n'est pas définitive, et donc tant que l'appel de la partie civile est toujours en cours. En France, au contraire de l'Arménie, la partie civile ne peut pas interjeter appel des dispositions pénales d'un jugement et donc de la peine prononcée. Seul le parquet peut le faire. Et nul ne sait aujourd'hui, dans ce dossier, si le parquet arménien soutient l'appel des victimes...

Qu'en est-il de son état de santé ?

Depuis son transfert à Nubarashen (expressément demandé par les parties civiles qui considéraient que Vardan Petrosyan jouissait d'un traitement de faveur à l'hôpital pénitentiaire), Vardan ne bénéficie d'aucun soin médical. Des médecins français ont pu lui rendre visite cet été par le biais de l'Ambassade de France et ont constaté que l'état de santé de Vardan Petrosyan ne lui permettait pas de rester dans cette prison à régime sévère et qu'il exigeait des soins appropriés en milieu hospitalier.

Etant donné que Vardan Petrosyan est citoyen français, il est légitime de se demander ce que font les autorités françaises dans cette affaire.

Ce que font les autorités françaises ou les associations arméniennes de France ? Pas grand-chose, ou si peu. La France semble indifférente au sort de cet artiste français judiciairement maltraité depuis plus d'un an désormais. Jusqu'où cautionnera-t-elle cette mascarade qui met délibérément en danger un compatriote qu'elle se doit pourtant de protéger ?

Il est des silences qui, de par leur obstination, se transforment en complicité. Et plus personne ne comprend désormais, ici comme en Arménie, ce qui empêche notre pays de venir en aide à cet artiste. Le 24 Avril 2015, le Président de la République française sera en Arménie pour commémorer le 100e anniversaire du Génocide des Arméniens. A cette occasion, la France doit enfin apporter son soutien officiel à Vardan Petrosyan et exiger que ce ressortissant français recouvre la liberté.

A-t-il toujours des soutiens en Arménie et quelles sont leurs réactions ?

Individuellement et anonymement, les Arméniens d'Arménie n'ont de cesse de m'assurer de leur soutien : ils m'apostrophent en pleine rue, me transmettent des messages de solidarité, applaudissent mes plaidoiries et m'assurent être parfaitement conscients de la corruption qui ronge leur institution judiciaire dont Vardan est victime. Mais collectivement et publiquement, ils se taisent, comme résignés et vaincus. Si son épouse Ani était à mes côtés, elle emprunterait ces quelques mots de Martin Niemöller pour répondre à votre question :

“Lorsque les nazis sont venus chercher les communistes, je n'ai rien dit, je n'étais pas communiste. Lorsqu'ils ont enfermé les sociaux-démocrates, je n'ai rien dit, je n'étais pas social-démocrate. Lorsqu'ils sont venus chercher les syndicalistes, je n'ai rien dit, je n'étais pas syndicaliste. Lorsqu'ils sont venus me chercher, il ne restait plus personne pour protester.”



L'Argentièrre

★★★★
CAMPING & PARC

— Golfe de Saint-Tropez —

📧 camping-largentiere@wanadoo.fr **Flasbez sur Nous!**

☎ +33 (0)4.94.54.63.63

🌐 www.camping-argentiere.com

📍 95 D48
83510 Cogolin

